CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(Article L.6353-3 et suivants du code du Travail)

BPJEPS - Spécialité Educateur sportif mention Multi-activités physiques ou sportives pour tous

ENTRE

Kabubu - L'amitié par le sport, association loi 1901 immatriculée sous le numéro de SIRET 844 223 172 00025 dont le siège social se situe au 99 rue Jean-Pierre Timbaud, 75011 PARIS, déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11756022975 auprès du Préfet de Région d'Ile-de-France, représenté par Monsieur Simone Etna, en sa qualité de Directeur,

Ci-après désigné : « l'Organisme de formation»,
D'une part,

ET

Nom de la structure d'alternance	
Statut juridique	
N. de SIRET	
Adresse	
Téléphone	
Adresse mail	
Représentée par	

Tuteur.ice	
Adresse mail	
Téléphone	

Ci-après désigné(e) « la structure d'alternance»,
D'autre part,

ET

Prénom NOM du stagiaire (ci-après désigné par « stagiaire »)	
Adresse	
Téléphone	
Adresse mail	

Ci-après désigné(e) « le/la stagiaire»,
D'autre part,

La présente convention est conclue en application des articles L.6353-1 et D.6353-1 du Code du Travail relatifs aux conventions dont doivent faire l'objet les actions concourant au développement des compétences.

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Kabubu - L'amitié par le sport s'engage à organiser l'action de formation « BPJEPS – Spécialité Éducateur sportif mention Multi-activités physiques ou sportives pour tous »

Se référer au référentiel du diplôme code RNCP40480.

Il est précisé que la présente convention a notamment pour objet de préparer le/la stagiaire aux épreuves conduisant au « BPJEPS - Spécialité Educateur sportif mention Multi-activités physiques ou sportives pour tous » enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), et délivré par le Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative.

ARTICLE 2 : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée déterminée, correspondant à la durée de réalisation de l'action de formation pour la période du JJ/MM/AAAA au JJ/MM/AAAA.
Elle prendra fin de plein droit, à l'échéance du terme, et elle entre en vigueur à compter de sa signature.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENT DES PARTIES

Structure d'alternance :

- Accueillir le/la stagiaire pendant toute la durée de la formation, selon le planning établi et annexé à la présente convention
- Mettre à disposition les moyens matériels et humains nécessaires à la réalisation de missions en lien avec les objectifs de la formation
- Désigner un.e tuteur.rice qualifié.e (diplômé.e à minima au niveau BPJEPS ou équivalent), chargé.e d'accompagner le/la stagiaire, d'assurer le lien avec l'organisme de formation et de valider les temps de présence
- Permettre au/à la stagiaire de mettre en œuvre les compétences visées dans le cadre des certifications, en lien avec les blocs de compétences du BPJEPS
- Participer aux réunions de suivi proposées par l'organisme de formation (réunions tuteurs, bilans intermédiaires, évaluations…)
- Signaler toute difficulté rencontrée par le/la stagiaire dans le cadre de l'alternance, notamment les absences ou comportements inadaptés
- Respecter les obligations réglementaires en matière de sécurité, d'assurance, et de santé au travail du stagiaire.

Le/la stagiaire :

- Participer activement à l'ensemble des temps de formation, en centre comme en structure d'alternance, conformément au planning établi
- Respecter les règlements intérieurs de l'organisme de formation et de la structure d'alternance, notamment en matière de discipline, de ponctualité et de respect des consignes de sécurité
- S'impliquer dans les missions confiées, en lien avec les objectifs pédagogiques de la formation
- Informer immédiatement l'organisme de formation et la structure d'alternance en cas d'absence, de retard ou de situation particulière pouvant nuire au bon déroulement de la formation
- Préparer les dossiers certificatifs et les supports d'évaluation en autonomie, avec l'appui des formateurs et du/de la tuteur.rice
- Maintenir une posture professionnelle, respectueuse des publics encadrés, des collègues et des partenaires
- Signer les feuilles de présence et les documents de suivi transmis par l'organisme de formation ou la structure d'alternance.

L'organisme de formation :

- Mettre en œuvre la formation conformément au référentiel national du BPJEPS – spécialité Éducateur sportif, mention Multi-activités physiques ou sportives pour tous (code RNCP40480).
- Fournir à chaque stagiaire les documents obligatoires avant l'entrée en formation (règlement intérieur, programme, planning, liste des formateurs, etc.).
- Accompagner pédagogiquement le/la stagiaire dans l'acquisition des compétences visées par les blocs de certification.
- Assurer un lien régulier avec la structure d'alternance et organiser des temps d'échange avec les tuteurs (réunions, livret de suivi, bilans).
- Proposer un accompagnement individualisé, notamment dans la préparation des certifications.
- Réaliser les évaluations formatives et certificatives prévues dans le cadre du diplôme.
- Prendre en compte, dans la mesure du possible, les besoins spécifiques des stagiaires, notamment ceux liés à une situation de handicap.

ARTICLE 4 : ORGANISATION DE LA FORMATION

4.1 Prérequis

Conformément à l'arrêté du diplôme, le/la candidat.e doit remplir les prérequis suivants :

- Etre âgé.e de 18 ans le jour des tests de sélections
- Etre titulaire du PSC1 ou équivalence
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement des activités physiques et sportives datant de moins de 3 mois avant l'entrée en formation
- Avoir réussi les Tests d'Exigences Préalables (TEP) à l'entrée en formation ou être titulaire du CQP ALS JSJO ou être référencé sur les listes ministérielles des sportifs de haut niveau (SHN) ou avoir ou avoir obtenu une qualification inscrite à l'annexe II-1 du code du sport ou à l'annexe de l'arrêté du 2 octobre 2007, à l'annexe de l'arrêté du 22 janvier 2016 ou à l'annexe de l'arrêté du 9 mars 2020.

4.1 Modalités de la formation

La formation s'organise en 3 blocs de compétences en centre de formation et en alternance avec « un stage pédagogique en situation professionnelle » selon les modalités suivantes :

- 819 heures de formation en centre
- 531 heures de formation en structure d'alternance

En organisme de formation	
Positionnement	24 heures
BC1	150 heures
BC2	90 heures
BC3	300 heures
Bilan	3 heures
Modules transverses	
Dimension éducative et citoyenne	18 heures
Codes professionnels	3 heures
Accès aux droits	12 heures
Numérique	15 heures
Santé mentale	18 heures
Techniques de recherche d'emploi	21 heures
Accompagnement individuel	60 heures
Certifications	
EPMSP	9 heures
Certification BC1	24 heures
Certification BC2	24 heures
Certification BC3	48 heures
TOTAL ORGANISME DE FORMATION	816 heures

En structure d'alternance	
Temps structure	531 heures

Le nombre d'heures maximum, cumul heures de formation et heures en structure d'alternance, ne peut pas excéder 35h hebdomadaire (code du travail).

La semaine de formation est structurée ainsi :

- Lundi : journée complète en organisme de formation (9h30 - 16h30)
- Mardi : journée complète en organisme de formation avec mise en pratique des activités physiques (9h30 - 16h30)
- Mercredi : journée dédiée à l'alternance en structure
- Jeudi : formation en organisme de formation avec mise en pratique des activités physiques (9h30 - 16h30)
- Vendredi : accompagnement individualisé le matin (9h30-12h30) / alternance en structure l'après-midi

Les heures et dates de formation en centre et en entreprise sont indiquées dans le planning remis au stagiaire et annexé à la présente convention.

Les différentes parties signataires attestent avoir pris connaissance de ce planning et s'engagent à le respecter.

4.2 L'évaluation

Des évaluations des connaissances et des acquis seront régulièrement organisées au cours de l'exécution de la présente convention, et ce, afin notamment de vérifier l'acquisition des connaissances par l'apprenti.e, et ce, en conformité avec les règles définies par le référentiel propre au « BPJEPS - Spécialité Educateur sportif mention Multi-activités physiques ou sportives pour tous »préparé, codifié au sein des dispositions du Code du Sport.
Il est par ailleurs rappelé que l'action de formation par l'apprentissage organisée par la présente convention est sanctionnée par les épreuves de certification conduisant aux blocs de compétences (BC) du « BPJEPS - Spécialité Educateur sportif mention Multi-activités physiques ou sportives pour tous » préparé dans le cadre de l'action de formation par apprentissage, objet de la présente convention.

EPMSP

Le.la stagiaire propose une séquence de découverte ou d'initiation, en sécurité, sur le domaine des activités physiques ou sportives de son choix parmi les trois familles d'activité. Cette séquence de trente minutes maximum est suivie d'un entretien de quinze minutes maximum portant en priorité sur les aspects sécuritaires suivants :

- Être capable d'évaluer les risques objectifs liés à la pratique des activités physiques ou sportives
- Être capable d'anticiper les risques potentiels pour le pratiquant
- Être capable de maîtriser le comportement et les gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident
- Être capable de mettre en œuvre une séquence de découverte et d'initiation dans l'un des trois domaines des activités physiques ou sportives.

Évaluation certificative des blocs de compétences

Situation d'évaluation certificative du bloc de compétences 1 (BC 1)

Prérequis d'accès à l'épreuve : Le/la candidat.e transmet, au plus tard 15 jours ouvrés avant l'épreuve, un document écrit personnel (25 pages maximum) présentant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation, en lien avec celui de sa structure d'alternance.

Déroulé de l'épreuve : L'entretien se déroule en deux temps :

- Une présentation orale du projet par le·la candidat·e (20 minutes maximum)
- Un échange avec les évaluateurs (30 minutes maximum)

Situation d'évaluation certificative du bloc de compétences 2 (BC 2)

Prérequis d'accès à l'épreuve : Le·la candidat·e transmet, au plus tard 15 jours ouvrés avant l'épreuve, un ou plusieurs supports personnels présentant deux actions de valorisation d'activités ou de projets menées dans sa structure d'alternance, auprès de deux publics différents. Ces supports incluent les outils de communication utilisés et servent de base à l'entretien.
Déroulé de l'épreuve : L'entretien se déroule en deux temps :

- Une présentation orale illustrée (10 minutes maximum)
- Un échange avec les évaluateurs (15 minutes maximum)

Situation d'évaluation certificative du bloc de compétences 3 (BC 3)

Epreuve 1 :

Prérequis d'accès à l'épreuve : Au plus tard 10 jours ouvrés avant l'épreuve, le·la tuteur·rice ou le·la responsable de la structure d'alternance transmet à l'organisme de formation une attestation confirmant que le·la candidat·e a encadré trois séances consécutives minimum dans chacun des deux domaines d'activités physiques ne faisant pas l'objet de l'épreuve (cf. point 2).

Le·la candidat·e transmet, au plus tard 15 jours ouvrés avant l'épreuve, la conception de trois cycles de 6 séances minimum chacun (un par domaine : APEC, APJS, APEN), pour des publics différents. L'un des cycles doit combiner au moins deux activités issues d'un même domaine.

Déroulé de l'épreuve :

Conduite de séance en structure : Le·la candidat·e anime une séance issue de l'un des cycles, en structure, pour un public réel (hors stagiaires en formation BPJEPS), sous l'évaluation directe de deux évaluateur·rices présent·es sur site. Durée de la séance : 45 minutes à 1h30. Nombre de pratiquants : 6 minimum.

Entretien (1h maximum) :

- 10 min de présentation orale : retour sur la séance animée, analyse des choix pédagogiques, techniques et sécuritaires
- 2 temps d'échange avec les évaluateur·rices (jusqu'à 30 min chacun) sur :
    - Conception, de préparation, d'animation et d'évaluation **d'une séance** de découverte, d'initiation ou d'apprentissage pour chacun des trois domaines des activités physiques ou sportives (APEC, APJS et APEN) ;
    - Conception, de conduite et d'évaluation **d'un cycle de séances** de découverte, d'initiation ou d'apprentissage pour chacun des trois domaines des activités physiques ou sportives (APEC, APJS et APEN)

Epreuve 2 :

Prérequis d'accès à l'épreuve : Au plus tard 15 jours ouvrés avant l'épreuve, le·la candidat·e informe l'organisme de formation du choix des deux nouvelles activités (issues d'au moins deux domaines parmi APEC, APJS, APEN) et du public auprès duquel les séances seront menées.

Déroulé de l'épreuve (entretien de 30 minutes max) :

- Présentation orale (10 minutes max) : le·la candidat·e présente, à l'aide du support de son choix, les conditions matérielles et pédagogiques nécessaires pour conduire en sécurité au moins deux séances de découverte ou d'initiation pour chacune des deux nouvelles activités choisies.

- Échange avec les évaluateur·rices, il porte sur :
    - Les enseignements tirés de l'expérimentation de ces activités (logique interne, risques identifiés, etc.)
    - Les limites que le·la candidat·e s'impose dans leur encadrement, en lien avec la réglementation et les informations recueillies.

ARTICLE 5 : MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La formation s'appuie sur une diversité de méthodes pédagogiques combinant apports théoriques, mises en pratique, accompagnement individualisé et ancrage dans la réalité du terrain.

- **Approche active et participative** : les séquences de formation en salle privilégient l'apprentissage par l'action. Les stagiaires sont mobilisés en permanence à travers des méthodes dynamiques : mises en situation, jeux de rôle, quiz, études de cas, simulations orales…
- **Pédagogie inductive :** les stagiaires construisent leurs savoirs à partir de l'analyse de situations concrètes, de l'expérimentation et du travail collaboratif.
- **Temps de pratique d'APS :** des demi-journées hebdomadaires sont dédiées à la pratique d'Activités Physiques et Sportives, en conditions réelles. Ces séances permettent aux stagiaires d'expérimenter, de concevoir et d'animer des séances en lien direct avec le BC3, tout en consolidant leurs compétences techniques, pédagogiques et sécuritaires.
- **Modularisation des contenus :** en plus des blocs de compétences du référentiel BPJEPS MAPST, des modules transverses ont été créés pour répondre aux besoins spécifiques du public (numérique, santé mentale, repérage des droits, codes professionnels, etc.).
- **Accompagnement individualisé :** chaque semaine, de décembre à juin, une séance de travail encadrée permet aux stagiaires de travailler sur leurs dossiers certificatifs avec un appui personnalisé (méthodologie, expression écrite/orale, outils numériques).
- **Alternance centre/structure** : les contenus abordés en formation sont directement mis en œuvre en structure d'alternance. Les tuteurs sont impliqués via un accompagnement formalisé (réunions, livret tuteur, questionnaires de suivi mensuel…).

- **Projets collectifs :** des temps dédiés permettent aux stagiaires de concevoir et d'animer les « Olympiades », valorisant leurs compétences professionnelles et leur capacité à s'adapter à différents publics.

Plusieurs ressources et supports pédagogiques sont remis aux stagiaires.

5.1 Suivi pédagogique

Afin d'assurer un lien constant avec les stagiaires tout au long de la formation, plusieurs outils de communication et de suivi seront mis en place :

- Un groupe WhatsApp partagé facilitera la transmission des informations quotidiennes et l'échange entre les stagiaires, les formateur.ices et l'équipe pédagogique.
- Chaque stagiaire disposera d'un accès individualisé à la plateforme numérique Softr, connectée à notre base Airtable. Cette plateforme permettra de consulter en temps réel les documents administratifs (convention, emploi du temps, convocations), d'accéder aux supports pédagogiques et au calendrier mis à jour, d'interagir avec l'équipe de formation et les autres participant.es via un espace collaboratif.

Le suivi administratif et pédagogique sera assuré par un secrétariat dédié, joignable tout au long de la session. Ce secrétariat prend en charge :

- L'accueil et le suivi des candidat.es dès la phase de préinscription
- La gestion et la transmission des documents (dossiers d'inscription, convocations, attestations…)
- La coordination entre les formateur.ices et stagiaires.

5.2 Suivi du/de la tuteur.ice

Nous mettons en place un dispositif de tutorat structuré pour assurer une progression cohérente entre formation en centre et alternance en structure. Les deux volets avancent en parallèle et se renforcent mutuellement : les acquis du centre sont directement mobilisés sur le terrain.

Ce dispositif implique activement les tuteur.ice.s, à qui nous fournissons des outils clairs, des temps d'échange et des repères précis pour suivre la montée en compétences et contribuer à l'évaluation des stagiaires. Chaque période en structure d'alternance s'accompagne :

- D'objectifs pédagogiques précis, définis par période et en cohérence avec les apprentissages dispensés en centre
- D'un suivi individualisé, comprenant au minimum une visite sur site et des échanges tripartites (stagiaire, tuteur, coordinateur)
- D'un accompagnement structuré des tuteurs, à travers :

- une réunion d'information collective un mois après le démarrage de la formation,
- un livret tuteur servant de guide tout au long du parcours,
- d'échanges réguliers (appels, mails) et des visites complémentaires selon les besoins.

Un **suivi mensuel des compétences** est également mis en place : chaque fin de mois, le coordinateur pédagogique envoie aux tuteurs un questionnaire listant les compétences visées. Le tuteur y indique le niveau observé ("Acquis", "En cours d'acquisition", "Non acquis", "Non vu"). Ce retour est ensuite partagé avec le stagiaire, afin qu'il puisse suivre sa progression et ajuster son travail.

ARTICLE 6 : ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

L'équipe pédagogique est constituée en grande partie de salarié.es de l'association, ainsi que certains formateur.ices externes et sous traitants spécialistes de leur domaine.

Le coordinateur pédagogique, Maxence Mouial, est le contact pour toute question concernant la formation. Il est joignable à l'adresse email : maxence@kabubu.fr

Les membres de l'équipe pédagogique :

Prénom NOM	Statut (salarié, intervenant ponctuel, sous traitant)	Rôle
Simone ETNA	Salarié, formateur permanent	Directeur de l'association et référent handicap
Julie GANDAIS	Salariée	Responsable formations et qualité
Maxence MOUIAL	Salarié, formateur permanent	Coordinateur pédagogique et formateur principal sur les Blocs 1 à 3 du BPJEPS
Zoé FAES	Salariée, formatrice permanente	Chargée d'accompagnement social, administratif et professionnel et appui au référent handicap sur les questions d'accompagnement et d'adaptation
Océane GANGAND	Salariée, formatrice permanente	Formatrice FLE/FOS, intervient sur le bloc Accompagnement individualisé

Stéphane OYONO	Salarié, formateur permanent	Formateur sur les modules liés à la communication (Bloc 2)
Guillaume PELE	Formateur ponctuel (externe)	Formateur sur le bloc Dimension éducative et citoyenne
Dalila CAMPO	Formatrice ponctuelle (externe)	Formatrice numérique (bloc transversal, accompagnement individualisé et Bloc 2)
Mel MBALANDA	Formateur ponctuel (externe)	Formateur d'ateliers appartenants aux blocs 1 à 3 du BPJEPS
Mohamed Jawad HABANE	Formateur ponctuel (externe)	Formateur Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM)
La Fresque du Climat	Sous traitant	Formation de l'atelier "Le développement durable" issu du bloc Dimension éducative et citoyenne

ARTICLE 7 : LIEUX DE FORMATION

Journées de formation théorique :
Adresse : Bâtiment CÉSURE, 13 rue Santeuil, 75005 Paris, salle 145
Accessible via :
Métro : ligne 7, station Censier-Daubenton
Bus : lignes 24, 27, 67, 83, 91 desservant des arrêts proches (Buffon-la Mosquée, Censier-Daubenton ou Saint-Marcel)

Journées de formation théorique et pratique :
Adresse : Campus Sport dans la Ville Pantin, 168b avenue Jean Jaurès, 93500 Pantin (accès salle de formation et terrain de basket extérieur couvert, salle de danse)
Accessible via :
Métro : ligne 7, station Fort d'Aubervilliers / Aubervilliers-Pantin-Quatre Chemins
Bus **:** lignes 150, 152, 170, 249, 330 (cartier Bresson, Fort d'Aubervilliers)

ARTICLE 8 : DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Le coût de la formation est de 8812,80€ TTC pour un parcours complet de 819 heures, soit 10,8€/h TTC.

Une période de positionnement en amont de la formation permet d'adapter (alléger) le volume horaire en centre de formation et/ou le volume horaire d'alternance en fonction du profil de chaque candidat.

Les frais de transport, de restauration et les frais éventuels d'hébergement liés au déroulement de la formation sont à la charge du stagiaire, à moins qu'il ne bénéficie d'une aide de France Travail, de la Région, de la Mission Locale ou d'un autre organisme à cet effet.

En cas d'abandon de la formation par le/la stagiaire, la présente convention pourra être résiliée par l'organisme de formation, après information écrite des parties. Si l'abandon intervient pour un motif de force majeure dûment reconnu, seules les heures effectivement réalisées seront facturées au prorata temporis. Dans tout autre cas, l'intégralité du coût de la formation pourra être exigée auprès du financeur désigné dans la présente convention, conformément aux modalités prévues dans le plan de financement ou la convention de prise en charge. Le/la stagiaire et la structure d'alternance seront informé.es des conséquences administratives et pédagogiques d'un abandon.

ARTICLE 10 : LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de rechercher une solution amiable.

À défaut d'accord amiable, **le Tribunal compétent sera celui du ressort du siège de l'organisme de formation, à savoir le Tribunal de Paris**, y compris en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

ARTICLE 11 : AUTRES DISPOSITIONS

Les documents suivants sont annexés à la présente convention, dont ils font partie intégrante.
Chaque partie reconnaît en avoir pris connaissance préalablement à la signature de la convention.

- Annexe 1 : Programme de la formation « BPJEPS – Spécialité Éducateur sportif mention Multi-activités physiques ou sportives pour tous »
- Annexe 2 : Règlement intérieur de l'organisme de formation, signé par le/la stagiaire
- Annexe 3: Planning de formation

Fait à Paris, le JJ/MM/AAAA

En trois exemplaires originaux

La structure d'accueil	Le/la stagiaire	L'Organisme de formation
Prénom Nom	Prénom Nom	Prénom Nom
Fonction	Fonction	Fonction
Signature	Signature	Signature

- Annexe 1 : Programme de la formation « BPJEPS – Spécialité Éducateur sportif mention Multi-activités physiques ou sportives pour tous »
- Annexe 2 : Règlement intérieur de l'organisme de formation, signé par le/la stagiaire
- Annexe 3: Planning de formation

PROGRAMME DE FORMATION

BPJEPS - Spécialité Éducateur sportif mention Multi Activités Physiques ou Sportives Pour Tous

1. PRÉ-REQUIS

- Etre âgé.e de 18 ans le jour des tests de sélections ;
- Etre titulaire du PSC1 ou équivalence ;
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement des activités physiques et sportives datant de moins de 3 mois avant l'entrée en formation ;
- Avoir réussi les Tests d'Exigences Préalables (TEP) à l'entrée en formation ou être titulaire du CQP ALS JSJO ou être référencé sur les listes ministérielles des sportifs de haut niveau (SHN) ou avoir ou avoir obtenu une qualification inscrite à l'annexe II-1 du code du sport ou à l'annexe de l'arrêté du 2 octobre 2007, à l'annexe de l'arrêté du 22 janvier 2016 ou à l'annexe de l'arrêté du 9 mars 2020.

2. OBJECTIFS

Blocs de compétences :

BC1 :

- Recueil d'informations en vue d'un état des lieux de l'environnement de la structure, des besoins des publics et des financements / ressources mobilisables dans le champ du sport ou de l'animation
- Proposition de projets dans le cadre de l'organisation de la structure répondant à l'évolution des besoins des publics
- Organisation, mise en œuvre et supervision de la réalisation d'un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation
- Evaluation du projet dans le champ du sport ou de l'animation et transmission d'informations au sein de la structure sur les publics accueillis

BC2 :

- Information et mobilisation des publics, et de leur entourage, dans le cadre des activités d'une structure du champ du sport ou de l'animation
- Mise en œuvre à destination des publics d'actions de promotion, de valorisation des activités dans le champ du sport ou de l'animation

BC3 :

- Conception de séances et de cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives
- Préparation de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives
- Conduite de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives
- Evaluation de séances et de cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives

Modules transverses :

- Agir dans le respect des principes de la République, en valorisant l'égalité, la diversité, la laïcité, la prévention de la radicalisation et les engagements pour un développement durable
- Utiliser les outils numériques pour créer, communiquer et organiser son travail
- Produire les dossiers et préparer les présentations orales en mobilisant des compétences méthodologiques, rédactionnelles, orales, numériques et professionnelles.
- Connaître ses droits et devoirs et savoir mobiliser les dispositifs d'accompagnement pour sécuriser son autonomie sociale et professionnelle.
- Repérer, comprendre et orienter des personnes – y compris soi-même – en situation de mal-être psychologique
- Mettre en œuvre une démarche autonome et structurée pour identifier, cibler et obtenir un emploi
- Adopter une posture professionnelle adaptée aux attentes du monde du travail dans le secteur de l'animation

3. ORGANISATION DE LA FORMATION

Formation en alternance :

- 816 heures de formation en centre
- 417 heures de formation en structure d’alternance

La semaine de formation est structurée ainsi :

- Lundi : journée complète en organisme de formation (9h30 - 16h30)
- Mardi : journée complète en organisme de formation avec mise en pratique des activités physiques (9h30 - 16h30)
- Mercredi : journée dédiée à l’alternance en structure
- Jeudi : formation en organisme de formation avec mise en pratique des activités physiques (9h30 - 16h30)

- Vendredi : accompagnement individualisé le matin (9h30-12h30) / alternance en structure l'après-midi

4. LES CONTENUS DE LA FORMATION

En organisme de formation	
Positionnement	24 heures
BC1 : Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation	150 heures
BC2 : Valoriser les activités et les projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation	90 heures
BC3 : Concevoir, animer et évaluer, en sécurité, des séances et des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure	300 heures
Bilan	3 heures
Modules transverses	
Dimension éducative et citoyenne	18 heures
Codes professionnels	3 heures
Accès aux droits	12 heures
Numérique	15 heures
Santé mentale	18 heures
Techniques de recherche d'emploi	21 heures
Accompagnement individuel	60 heures
Certifications	
EPMSP	9 heures
Certification BC1	24 heures
Certification BC2	24 heures

En organisme de formation	
Positionnement	24 heures
BC1 : Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation	150 heures
Certification BC3	48 heures
TOTAL ORGANISME DE FORMATION	819 heures

En structure d'alternance	
Temps structure	531 heures

5. MODALITES D'EVALUATION

5.1 EPMSP

Le.la stagiaire propose une séquence de découverte ou d'initiation, en sécurité, sur le domaine des activités physiques ou sportives de son choix parmi les trois familles d'activité. Cette séquence de trente minutes maximum est suivie d'un entretien de quinze minutes maximum portant en priorité sur les aspects sécuritaires suivants :

- Être capable d'évaluer les risques objectifs liés à la pratique des activités physiques ou sportives
- Être capable d'anticiper les risques potentiels pour le pratiquant
- Être capable de maîtriser le comportement et les gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident
- Être capable de mettre en œuvre une séquence de découverte et d'initiation dans l'un des trois domaines des activités physiques ou sportives.

Situation d'évaluation certificative du bloc de compétences 1 (BC 1)

Prérequis d'accès à l'épreuve : Le·la candidat·e transmet, au plus tard 15 jours ouvrés avant l'épreuve, un document écrit personnel (25 pages maximum) présentant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation, en lien avec celui de sa structure d'alternance.

Déroulé de l'épreuve : L'entretien se déroule en deux temps :

- Une présentation orale du projet par le·la candidat·e (20 minutes maximum)
- Un échange avec les évaluateurs (30 minutes maximum)

Situation d'évaluation certificative du bloc de compétences 2 (BC 2)

Prérequis d'accès à l'épreuve : Le·la candidat·e transmet, au plus tard 15 jours ouvrés avant l'épreuve, un ou plusieurs supports personnels présentant deux actions de valorisation d'activités ou de projets menées dans sa structure d'alternance, auprès de deux publics différents. Ces supports incluent les outils de communication utilisés et servent de base à l'entretien.

Déroulé de l'épreuve : L'entretien se déroule en deux temps :

- Une présentation orale illustrée (10 minutes maximum)
- Un échange avec les évaluateurs (15 minutes maximum)

Situation d'évaluation certificative du bloc de compétences 3 (BC 3)

Epreuve 1 :

Prérequis d'accès à l'épreuve : Au plus tard 10 jours ouvrés avant l'épreuve, le·la tuteur·rice ou le·la responsable de la structure d'alternance transmet à l'organisme de formation une attestation confirmant que le·la candidat·e a encadré trois séances consécutives minimum dans chacun des deux domaines d'activités physiques ne faisant pas l'objet de l'épreuve (cf. point 2).

Le·la candidat·e transmet, au plus tard 15 jours ouvrés avant l'épreuve, la conception de trois cycles de 6 séances minimum chacun (un par domaine : APEC, APJS, APEN), pour des publics différents. L'un des cycles doit combiner au moins deux activités issues d'un même domaine.

Déroulé de l'épreuve :

Conduite de séance en structure : Le·la candidat·e anime une séance issue de l'un des cycles, en structure, pour un public réel (hors stagiaires en formation BPJEPS), sous l'évaluation directe de deux évaluateur·rices présent·es sur site. Durée de la séance : 45 minutes à 1h30. Nombre de pratiquants : 6 minimum.

Entretien (1h maximum) :

- 10 min de présentation orale : retour sur la séance animée, analyse des choix pédagogiques, techniques et sécuritaires

- 2 temps d'échange avec les évaluateur·rices (jusqu'à 30 min chacun) sur :
    - conception, de préparation, d'animation et d'évaluation **d'une séance** de découverte, d'initiation ou d'apprentissage pour chacun des trois domaines des activités physiques ou sportives (APEC, APJS et APEN) ;
    - conception, de conduite et d'évaluation **d'un cycle de séances** de découverte, d'initiation ou d'apprentissage pour chacun des trois domaines des activités physiques ou sportives (APEC, APJS et APEN)

Epreuve 2 :

Prérequis d'accès à l'épreuve : Au plus tard 15 jours ouvrés avant l'épreuve, le·la candidat·e informe l'organisme de formation du choix des deux nouvelles activités (issues d'au moins deux domaines parmi APEC, APJS, APEN) et du public auprès duquel les séances seront menées.

Déroulé de l'épreuve (entretien de 30 minutes max) :

- Présentation orale (10 minutes max) : le·la candidat·e présente, à l'aide du support de son choix, les conditions matérielles et pédagogiques nécessaires pour conduire en sécurité au moins deux séances de découverte ou d'initiation pour chacune des deux nouvelles activités choisies.

- Échange avec les évaluateur·rices, il porte sur :
    - Les enseignements tirés de l'expérimentation de ces activités (logique interne, risques identifiés, etc.)
    - Les limites que le·la candidat·e s'impose dans leur encadrement, en lien avec la réglementation et les informations recueillies.

6. MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La formation s'appuie sur une diversité de méthodes pédagogiques combinant apports théoriques, mises en pratique, accompagnement individualisé et ancrage dans la réalité du terrain.

- **Approche active et participative** : les séquences de formation en salle privilégient l'apprentissage par l'action. Les stagiaires sont mobilisés en permanence à travers des méthodes dynamiques : mises en situation, jeux de rôle, quiz, études de cas, simulations orales…
- **Pédagogie inductive :** les stagiaires construisent leurs savoirs à partir de l'analyse de situations concrètes, de l'expérimentation et du travail collaboratif.

- **Temps de pratique d'APS :** des demi-journées hebdomadaires sont dédiées à la pratique d'Activités Physiques et Sportives, en conditions réelles. Ces séances permettent aux stagiaires d'expérimenter, de concevoir et d'animer des séances en lien direct avec le BC3, tout en consolidant leurs compétences techniques, pédagogiques et sécuritaires.
- **Modularisation des contenus :** en plus des blocs de compétences du référentiel BPJEPS MAPST, des modules transverses ont été créés pour répondre aux besoins spécifiques du public (numérique, santé mentale, repérage des droits, codes professionnels, etc.).
- **Accompagnement individualisé :** chaque semaine, de décembre à juin, une séance de travail encadrée permet aux stagiaires de travailler sur leurs dossier avec un appui personnalisé (méthodologie, expression écrite/orale, outils numériques).
- **Alternance centre/structure** : les contenus abordés en formation sont directement mis en œuvre en structure d'alternance. Les tuteurs sont impliqués via un accompagnement formalisé (réunions, livret tuteur, questionnaires de suivi mensuel…).
- **Projets collectifs :** des temps dédiés permettent aux stagiaires de concevoir et d'animer les « Olympiades », valorisant leurs compétences professionnelles et leur capacité à s'adapter à différents publics

7. MOYENS TECHNIQUES

Chaque stagiaire dispose d'un accès personnel à la plateforme numérique Softr. Cet outil centralise l'ensemble des ressources et informations utiles au bon déroulement de la formation.

8. ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Les formateurs et formatrices intervenant ont une expertise prouvée dans leur domaine d'intervention.

Le coordinateur pédagogique :
Maxence Mouial
contact : maxence@kabubu.fr

9. DÉBOUCHÉS ET SUITE DE PARCOURS

Le BPJEPS MAPST permet l'obtention de la carte professionnelle d'éducateur.rice sporti.f.ve afin d'exercer une activité professionnelle réglementée.

Le.la titulaire du BPJEPS MAPST peut donc décider d'exercer directement après l'obtention de son diplôme comme éducateur.rice sporti.f.ve au sein des associations sportives, des collectivités territoriales, des clubs sportifs (sans exercer à des fins de compétition et de performance), dans les structures sociales proposant des activités sportives, dans les écoles primaires…

Il.elle peut aussi décider, grâce à l'obtention du BPJEPS MAPST, de passer le concours ETAPS (éducateur territorial d'activités physiques et sportives) afin d'être éducateur.rice titulaire en collectivités territoriales.

La poursuite d'une formation professionnelle de niveau supérieur (niveau III) est aussi possible après l'obtention du BPJEPS MAPST en s'orientant vers un DEJEPS (perfectionnement sportif ou animation) ou bien compléter ses compétences professionnelles en s'orientant sur une formation professionnelle de niveau égale type BPJEPS Animation sociale ou Loisir tous publics.

10. MODALITÉS D'ACCÈS

Pour s'inscrire en formation le.la candidat.e doit remplir les pré-requis mentionnés en préambule de ce programme de formation.
Une fois ces pré-requis confirmés, le.la candidat.e doit faire la demande d'un dossier d'inscription qui lui sera soit remis en mains propres soit envoyé par mail. Ce dossier est à remplir et à rendre complet au minimum deux semaines avant le début de la formation.
La session de formation sera ouverte pour une cohorte de minimum 8 stagiaires et de maximum 19 stagiaires.

A l'issue de cette première étape d'accès à la formation et si le nombre de candidat.e.s dépasse le nombre maximal prévu (19), des tests de sélection seront organisés.
Le.la candidat.e recevra une convocation aux tests de sélection organisés par l'OF par mail.

Détails des tests de sélection :

- **Épreuve 1 : test de compréhension orale et de restitution écrite.** Les candidat·es visionnent une vidéo de 10 minutes, puis disposent de 30 minutes pour restituer par écrit un maximum d'informations. Cette épreuve permet d'évaluer la compréhension du français oral, les capacités rédactionnelles, la prise de notes et l'organisation des idées.
- **Épreuve 2 : animation d'une séance d'activité physique.** Chaque candidat·e propose une séance de 20 minutes, sur l'activité de son choix (issue de l'une des trois familles d'activités), ayant pour but "la découverte de l'activité choisie auprès d'un public adulte débutant". Les autres candidat·es jouent le rôle du public. Cette épreuve

permet d'observer la posture professionnelle, la capacité d'animation et les bases techniques dans la discipline choisie.

- **Épreuve 3 :** entretien de motivation. Un entretien individuel (30 minutes max) permet de revenir sur le parcours du·de la candidat·e, ses motivations, sa situation sociale et administrative, ainsi que son parcours sportif.

Une fois les tests de sélection passés, le.la candidate reçoit les résultats par mail.

11. ACCESSIBILITÉ

Kabubu est un organisme de formation inclusif.
Il est possible d'aménager le contenu et les modalités de cette formation.
Un référent est chargé d'accompagner et renseigner les publics en situation de handicap.
Vous pouvez contacter Simoné Etna à ce sujet : simone@kabubu.fr

12. LIEUX DE FORMATION

Journées de formation théorique :
Adresse : Bâtiment CÉSURE, 13 rue Santeuil, 75005 Paris, salle 145
Accessible via :
Métro : ligne 7, station Censier-Daubenton
Bus : lignes 24, 27, 67, 83, 91 desservant des arrêts proches (Buffon-la Mosquée, Censier-Daubenton ou Saint-Marcel)

Journées de formation théorique et pratique :
Adresse : Campus Sport dans la Ville Pantin, 168b avenue Jean Jaurès, 93500 Pantin (accès salle de formation et terrain de basket extérieur couvert, salle de danse)
Accessible via :
Métro : ligne 7, station Fort d'Aubervilliers / Aubervilliers-Pantin-Quatre Chemins
Bus **:** lignes 150, 152, 170, 249, 330 (cartier Bresson, Fort d'Aubervilliers)

13. TARIFS ET FINANCEMENTS

Le coût de la formation est de **8812,80€ TTC** pour un parcours complet de 819 heures, soit **10,8€/h TTC.**

Une période de positionnement en amont de la formation permet d'adapter (alléger) le volume horaire en centre de formation et/ou le volume horaire d'alternance en fonction du profil de chaque candidat.

La formation est ouverte à l'apprentissage via le contrat d'alternance ou le contrat de professionnalisation. Elle est également finançable par France Travail, en autofinancement ou bien encore par la Région.

Contactez le coordinateur pédagogique de formation pour plus d'informations et l'obtention d'un devis individualisé et adapté au type de financement sollicité.